

Efectis France ZI Les Nappes 149, route du Marc F-38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN Tél: +33 (0)4 37 06 38 11

PROCÈS VERBAL DE CLASSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-24-002756

Valable 5 ans à compter du 06 août 2024

Demandeur FIDIVI TESSITURA VERGNANO S.P.A.

Regione Masio 19/bis 10046 POIRINO (TO)

Italie

Référence commerciale MAYA

Description sommaire fournie

par le demandeur

Tissu ignifugé dans la masse, composé de 100% polyester TREVIRA

CS®.

Masse surfacique déterminée

par le laboratoire

Coloris noir : $420 \text{ g/m}^2 \pm 10\%$ Coloris blanc : $425 \text{ g/m}^2 \pm 10\%$

Épaisseur mesurée par le

laboratoire

 $0.96 \text{ mm} \pm 10\%$

Coloris Blanc, noir

Utilisation Ameublement

Nature des essais :

- NF P 92-507 (2004) : Sécurité contre l'incendie Bâtiment Matériaux d'aménagement Classement selon leur réaction au feu
- NF P 92-503 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- NF P 92-504 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme
- NF P 92-505 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

CI	as	SA	m	6	n	t	
u	as	36		ㄷ		L	

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori



N° EFR-24-002756

PROCÈS VERBAL DE CLASSEMENT

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-24-002756-BE du 09 août 2024.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 09 août 2024

X Laure BARBIER	X Lin RODIER S		

Ingénieur Chargé d'affaires Signé par : Laure BARBIER Superviseur Essais Signé par : Lise RODIER